

COVID-19 et emploi à domicile

La crise sanitaire amène de nombreuses questions pour les 53 000 Finistériens qui emploient un salarié à domicile ou une assistante maternelle, déclarés via CESU ou Pajemploi.

Face à ce défi la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM) s'est mobilisée aux côtés du Département du Finistère pour que soient assurés la continuité de l'**accompagnement des personnes âgées** ou dépendantes, l'**accès aux masques** dans les pharmacies pour les aides à domicile, l'**accueil du jeune enfant** chez les assistantes maternelles, ou encore le **chômage partiel** des salariés pour les activités non essentielles.

La FEPEM a également mis en place un dispositif spécifique d'information pour répondre aux interrogations des usagers durant cette période, avec une Foire aux Questions <https://particulier-employeur.fr/coronavirus-faq/> et deux lignes téléphoniques dédiées * :

- 09 70 51 50 50 (particuliers employeurs)
- 09 72 72 72 76 (ouvert également aux salariés)

**coût d'un appel local*